



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC-DC-2026-077

L'an deux mil vingt six, le trois septembre, à 18h30, le Conseil communautaire s'est réuni Salle des Fêtes de Mayac, après convocation légale en date du 27 août 2026, sous la présidence de **M. Bruno LAMONERIE**.

Étaient présents : M. GADAUD Joël, M. LAMONERIE Bruno, M. VILLA Guilhem, M. ROCHE Jean-Philippe, M. EYMERY Claude, M. BEAU Dominique, Mme DUCROCQ Corinne, Mme CHOURY Elodie, M. ROUSSEAU Philippe, Mme SAGNE Alexandra, M. BOULEDROUA Daoud, Mme GIRIAT Patricia, M. MORAND Jimmy, M. BIDAUT Alexandre, Mme REYNAUD-LASTERNAS Marianne, M. BOULANGER Jean-Christophe (arrivé en cours de séance), M. POUQUET Alain, M. QUEMERE Jean-Michel, M. GRUWE Olivier, M. MACETTI Sylvain, M. CELERIER Vincent, M. TOURADE François, M. MAUREL Patrick, Mme POUYADOU Maryse, M. SUTOUR Pierre, M. CIPERRE Francis, Mme FARNIER Isabelle, M. ALLARD Christophe, M. PEYRAT Joël, M. DUSSUTOUR David, M. COSTE Gilbert, M. CAILLAUD Philippe, Mme OUDIN Sophie, Mme ALTIER Annie, M. BARONNET Laurent, M. ENGLERT Michel, M. SEGUI Jean-Marie, M. TALLET Thierry, M. BLONDY Jérôme, M. CEYRAT Serge, M. LAGUYONIE Christian, M. GOUDAL Jérôme, Mme LABROUSSE Marie-Françoise.

Étaient absents excusés : M. FAURE Philippe, Mme COUSTILLAS Stéphanie, M. PAILLER Lionnel, M. MAUREAU Gaëtan.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoirs : Mme COUSTILLAS Stéphanie en faveur de M. ROCHE Jean-Philippe, M. PAILLER Lionnel en faveur de Mme CHOURY Elodie.

Secrétaire de séance : M. Guilhem VILLA.

Nombre de membres

En exercice : 45

Quorum : 23

Présents : 42

Pouvoirs : 2

Résultat du vote

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Modification de l'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle que l'intérêt communautaire vise à préciser les limites d'exercice de certaines compétences.

Afin de prendre en compte l'intégration des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse au sein de la compétence Action sociale, et de procéder à la définition de la Politique de développement culturel/mémoriel/sportif, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

– **APPROUVE** la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté dans le document annexé.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Nontron et publication par voie d'affichage le 08/09/2026



Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Bruno LAMONERIE

Le Secrétaire de séance, M. Guilhem VILLA.

AR Prefecture

024-242401024-20260903-CC_DC_2026_077-DE
Reçu le 08/09/2026



AR Prefecture

024-242401024-20260903-CC_DC_2026_077-DE
Reçu le 08/09/2026